



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

## DELIBERATION N° 74/2016/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 JUIN 2017 A 10H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT – NOMENCLATURES COMPTABLES M14, M43, M49 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de Conseillers Présents : 16  
Nombre de Procuracy : 4

Nombre de suffrages exprimés : 20  
Vote :  
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 22 juin à dix heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, légalement convoqués le mercredi 14 juin 2017, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON ; Roger ARON ; Monique AZER ; Rosaline CAMILLE-SIDIBE ; Georgina CHIN-TEN-FUNG ; Corinne DIMANCHE ; Jean GANTY ; Marie-Reine GIRAULT ; Roland LEANDRE ; Chester LEONCE ; Mylène MAZIA ; Marie-Laure PHINÉRA-HORTH ; Jocelyne PRUDENT ; Raphaël RABORD ; Anne-Michèle ROBINSON ; Jean-Yves THIVER.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Cynthia ANATOLE ; Serge BAFEAU → Procuracy à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH ; Nestor GOVINDIN → Procuracy à Chester LEONCE ; Fara KHAN → Procuracy à Georgina CHIN-TEN-FUNG ; Patrick LECANTE ; Maryse LUPON ; Claude MORTIN David RICHE → Procuracy à Marie-Reine GIRAULT ; Serge SEWGOBIND ; Alex WEIMERT.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Claude PLENET ; Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC ; Gabriel SERVILLE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jocelyne PRUDENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération n° 122/2014/CACL en date du 16 octobre 2014 portant adoption des durées d'amortissement des biens de la CACL ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission des finances en date du mardi 20 juin 2017 ;

**Entendu** l'avis du Bureau en sa séance en date du mardi 20 juin 2017 ;

**Entendu** le **Rapport N° 74/2017/CACL** de la Présidente portant approbation des durées d'amortissement – nomenclatures comptables M14, M43, M49 – Budget principal et budgets annexes de la CACL.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré :**

- **DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 74/2017/CACL** portant approbation des durées d'amortissement – nomenclatures comptables M14, M43, M49 – Budget principal et budgets annexes de la CACL.
- **APPROUVE** les durées d'amortissements présentées en annexes selon les nomenclatures comptables M14, M43, M49 et définies par catégorie de biens ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.



Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le Jeudi 22 Juin 2017

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie Laure PHINERA-HORTH